

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BIOGRAPHIE

DU CANTON DE

LONGJUMEAU

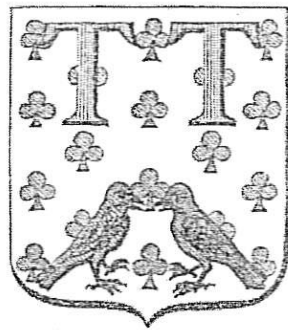
PAR

M. PINARD

DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

Diversité, c'est ma devise.

LA FONTAINE.



A PARIS

CHEZ AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS-SORBONNE

—
1864

CHILLY

(ANCIENNEMENT CHAILLY.)

Plusieurs communes portent ce nom. Les unes et les autres doivent avoir une même origine étymologique. Cette terre, dit l'abbé Lebeuf (1), aura été le patrimoine d'une famille romaine appelée *Calidia* ou *Callidia*, nom qui se rencontre fréquemment dans le recueil d'inscriptions de Gruter. D'après ce principe, son nom latin dans sa première pureté serait *Callidiacum* ou bien *Catulliacum*. Il n'y a rien en cela que de conforme à l'analogie. Au treizième siècle, on l'écrivait en français *Chailly*; il en fut longtemps ainsi; l'usage de l'écrire *Chilly* a ensuite prévalu.

Ce village est posé à l'extrémité de la plaine haute connue sous le nom de *Long-boyau*. Chilly est à 2 kilomètres nord-est de Longjumeau et à 20 de Corbeil. On y compte 344 habitants.

Cette terre a été différentes fois incorporée au domaine de la couronne. Elle passa aussi dans les mains de princes et de personnes de grande considération. De là, les vestiges de splendeur qui s'y rencontrent en-

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 94.

core! Les rues du village sont alignées et pavées et cinq bâtiments réguliers ont été construits par le maréchal d'Effiat pour loger les officiers dont il se faisait ordinairement accompagner. Tout cela est resté. Le château n'est plus!

L'église est orientée : elle a pour patron *Saint-Étienne*, premier martyr.

Cet édifice est en partie l'œuvre du treizième siècle. L'aile du midi manque. La tour des cloches est au nord. Elle a été autrefois plus élevée; peut-être même a-t-elle été reconstruite. A l'imitation du grand roi, le seigneur du lieu ne voulut pas être incommodé par le bruit des cloches. La seule cloche suspendue au beffroi a été nommée le 16 avril 1632 par Antoine Ruzé d'Effiat et dame Marie de Fourcy. On a aussi gâté l'architecture du chœur au dix-huitième siècle, pour élever des monuments à MM. d'Effiat. Il n'en reste plus que des débris mutilés. *Martin Ruzé* y est encore représenté agenouillé. Plusieurs pierres tombales en marbre servent de pavé dans le chœur. Les armoiries qui y avaient été gravées et les épitaphes qui s'y lisaient ont été burinées durant les mauvais jours! On a aussi employé à la restauration du dallage de l'église des pierres tombales apportées du prieuré de Saint-Éloi de Longjumeau; nous le rappelons pour prémunir ceux qui pourraient croire que les personnages dont les noms s'y lisent ont été inhumés dans l'église de Chilly. Nous avons dit (V. Longjumeau) que les entrailles de M. l'abbé de Fourcy avaient été ensevelies dans le chœur de cette église. On voit encore la pierre qui les

recouvre ainsi que la tombe de *Jérôme Vérité*, curé de Chilly, mort le 1^{er} novembre 1634. *Pierre Legendre*, qui lui succéda, est mort à Chilly le 7 mai 1650. Nous citerons encore parmi les personnes inhumées dans cette église : dame Catherine-Henriette Feydeau, morte à quarante-quatre ans, le 1^{er} septembre 1750, épouse d'Arnauld-Paul de Fieubet, seigneur de Sivry. Au pourtour extérieur du monument, on voit les restes du *Littré* peint pour les obsèques de M. d'Effiat. Il est reconnaissable au blason qui y figure. Cette peinture disparaîtra bientôt entièrement.

Le mobilier de l'église se ressent de la richesse des anciens seigneurs du lieu. Le maître-autel a été tiré de l'église priorale de Saint-Éloi, ainsi que les boiseries, les stalles du chœur et la cuve des fonts baptismaux. Le tableau du retable : l'Ensevelissement du Christ, est dû au pinceau du célèbre Vouet. Il porte la date de 1626.

Les anciennes *Agapes* de Pâques ont subsisté longtemps dans cette église (1). Ces repas de charité que les chrétiens faisaient entre eux dans la primitive Église en mémoire de la dernière Cène que le Sauveur célébra avec ses apôtres, se terminaient par ce que l'on appelait le *baiser de paix*. A l'époque où écrivait l'historien du diocèse de Paris, cette distribution consistait en une pinte de vin donnée précédemment à chaque habitant. Dans les derniers temps, elle était le profit du maître d'école, à titre de salaire. Dès l'origine de l'érec-

(1) Lebeuf, t. X, p. 94.

tion de la paroisse, l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris posséda des biens à Chilly; ce monastère était tenu à fournir ce vin. Il ne devait être ni du meilleur, ni du moins bon, mais tenir le milieu (1). Cela nous rappelle la réputation du pain de Chilly, au quatorzième siècle. Elle tenait sans doute à la manipulation. Les boulangers de Paris finirent par imiter ceux-ci; comme depuis ils l'ont fait pour le pain de Gonesse. Une ordonnance royale, de l'an 1350, mentionne trois sortes de pain dont le débit avait lieu à Paris : *pain de Chailly, pain coquillé et painbis*.

L'archevêque de Paris nommait à la cure. On a le portrait de l'abbé *Guillaume de Boisgontier*, titulaire depuis 1737, mort à Chilly le 25 décembre 1784, et celui de *Simon-Jean de Laulne*, bachelier de Sorbonne, né à Paris le 17 juin 1694, mort à Chilly le 19 mai 1775. Il n'était que prêtre auxiliaire. Tous deux ont été inhumés dans l'église du lieu. Leur vie a été imprimée séparément. Ces deux brochures sont fort rares. Il en est de même de celle de M. *Vaury*, instituteur à Chilly trente-cinq ans; né à Guerche, près Nemours, le 19 avril 1720; son père avait l'administration de la commanderie de Beauvais. Son éducation fut soignée; il était professeur au collège des Grassins et préféra venir à Chilly, où il est mort le 9 décembre 1788. Depuis le concordat, Chilly a eu pour curé M. l'abbé *Jacques-Louis Porquet*, né à Orléans le 6 septembre 1802, mort titulaire le 25 mars 1844. Il a été l'un des bien-

(1) *Suprà*, p. 104.

fauteurs de l'église, où il exerçait le saint ministère depuis quinze ans. Il a légué 6,000 francs à la fabrique. Son cœur est resté au milieu de ses paroissiens; il repose dans une urne en la chapelle méridionale.

Le cimetière est dans l'intérieur du village. Il a été béni le 15 octobre 1628. Nous y avons remarqué la sépulture de M. l'abbé Porquet, et celles de madame Le Bugle Delorme du Châtelet, née PARIS DE BOLLARDIÈRE, née à Paris, morte à Chilly le 20 septembre 1845, à l'âge de 73 ans. FRANÇOIS-MARIE LACROIX, mort à Paris en 1850; inhumé près de son épouse. On lit sur sa tombe : *Hic requiescit D. FRANCISCUS MARIA LACROIX, quem publicæ administrationi rei nauticæ, quondam præpositum, nec non Legionis Honoris dictæ equitem, mors abstulit Lutetiæ 4 maii A.D. 1850*; DENIS-MARIE-CHARLES LECLERC, COMTE DE LESSEVILLE, né à Tancreville (Eure-et-Loir), le 4 novembre 1781, mort à Chilly, le 14 septembre 1855 : il était d'une ancienne famille de robe, originaire de Bourgogne; elle a fourni un chancelier de France sous Charles VII. Cette famille avait jadis sa sépulture chez les jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris. (D'azur, chargé de trois croissants d'or, 2 et 1, tournés vers le chef; surmontés d'un lambel de même à trois pendants.) Le comte de Lesseville était receveur général des finances sous la Restauration. CHARLOTTE-HENRIETTE-LÉOPOLDINE AUBOURG DE BOURY, sa veuve; née au château de Boury (Oise); morte à Chilly, le 6 décembre 1857, à l'âge de 76 ans, repose près de lui, ainsi que demoiselle LOUISE-THÉRÈSE AUBOURG DE BOURY, sœur de cette dame, comme elle fille du marquis

de Boury ; née au château de ce nom, le 23 décembre 1777 ; morte à Chilly, le 9 février 1858. (D'azur, au lion d'or, accompagné en chef, à dextre d'une étoile de même et à senestre d'une lame d'argent.) Cette famille a été la Providence du pays.

Nous ne connaissons les seigneurs de Chilly qu'à partir du douzième siècle ; il se rencontre quelques lacunes dans cette chronologie. ROBERT DE FRANCE, comte de Dreux, cinquième fils du roi Louis le Gros, frère de Louis VII, est le premier connu. Il fit construire une chapelle dans son château, en 1185. Ce seigneur est mort dans cette terre, le 11 octobre 1188, il était fort avancé en âge. Ses restes ont été inhumés dans l'église de l'abbaye Saint-Yved de Braine, fondée par Agnès de Baudement, sa troisième femme (il en eut dix enfants : PHILIPPE, l'un d'eux, est mort évêque de Beauvais). Robert fit le voyage de Jérusalem ; au retour, il fonda l'église de Saint-Thomas du Louvre, à Paris. L'un de ses fils, appelé aussi ROBERT, a été seigneur de Chilly. Il y faisait sa résidence la plus habituelle. On a de lui trois actes expédiés à Chailly. Dans l'un, il donna avec Yolande de Coucy, son épouse, à l'abbaye Sainte-Geneviève, tout ce qu'il possédait à *Conteyn*. En échange, cette communauté lui céda ses biens situés à Chailly. Le deuxième acte est une modification à l'établissement des chanoines de Saint-Thomas du Louvre, attachés à la chapelle du château. Le troisième, la ratification d'une vente faite au chapitre de Paris, de certains droits, à Vitry-sur-Seine. Il est mort à Chilly, le 28 décembre 1218, et a été inhumé à Saint-Yved de

Braine; aux pieds de sa mère. Sa figure était gravée sur une planche de cuivre; il tenait une fleur de lys à la main droite (1). (Échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.) Il faut croire que cette famille ne possédait la terre de Chilly qu'à titre de don, puisque nous voyons saint Louis la donner, en 1234, ainsi que celle de Longjumeau, à PIERRE DE DREUX, duc de Bretagne, second fils de Robert II, en échange du château de Beuvron, et d'autres terres situées dans le Maine et l'Anjou, dont il l'avait précédemment gratifié. En 1238, Yolande, fille de ce dernier, porta ces terres en dot à Hugues Lebrun, sire de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. Elles demeurèrent dans sa maison jusqu'en 1293. Un projet de retour de ces domaines à celui de la couronne fut stipulé durant cette possession; il ne reçut pas d'exécution. Charles le Bel en fit l'acquisition à cette date; il assigna immédiatement sept cents livres de rente au connétable de Champagne, à prendre sur ces mêmes terres. Le roi et la reine étaient à Chilly les 13 juillet et 5 décembre 1301 (2). Il fit la cession des terres de Chilly et Longjumeau à ENGUERRAND DE MARIGNY en 1305. BÉRAUD DE MERCŒUR est aussi qualifié seigneur de Chilly, vers ce temps, dans la donation, faite au prieuré Saint-Éloi, de la chapelle du château. Ces aliénations de la couronne étaient certainement viagères, puisque, en 1317, le roi Philippe le Long donna une partie de cette seigneurie

(1) Le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. I^{er}, chap. xv.

(2) *Itinéraire des rois de France*.

et toute sa juridiction à PIERRE DE VIC (Lebeuf dit DE LA VOIE), chevalier, neveu du pape Jean XXII. On conserve aux archives de l'Empire, un acte ayant pour titre : *Eschange du chasteau et chastellenye de Chilly et ville de Longjumeau avec la baronnie de Villemur, seneschassée de Toulouse, entre PIERRE DE VIC et PHILIPPE LE LONG, roy de France et de Navarre. A Avignon, le dernier may 1320.* (Trésor des Chartes.) JEANNE DE BOURGOGNE reçut ces mêmes terres à titre viager, en 1328, de la libéralité de Philippe de Valois, son époux. La mort de cette princesse survint l'année suivante. Le roi en gratifia, en 1331, JEAN III, duc de Bretagne, en échange du château de Saint-James de Beuvron. A sa mort, JEANNE DE SAVOIE, sa veuve, les eut en douaire par contrat du mois de mai 1334. En 1360, Charles de Blois et Jeanne, duchesse de Bretagne, marièrent leur fille, MARIE, à LOUIS I^{er}, duc d'Anjou et roi de Sicile. Les deux époux reçurent en dot, entre autres terres, Chilly et Longjumeau ; par un traité subséquent, du 12 avril 1364, Jeanne, alors veuve de Jean, comte de Montfort, lui céda ses droits sur cette châtellenie ; en sorte que le duc d'Anjou en devint seul possesseur. Un carme, continuateur de la chronique de Nangis, sous le roi Jean, nous apprend que, en 1357, PIERRE DE NANTES, évêque de Saint-Pol de Léon, tomba malade à Chilly, où il demeura assez longtemps (1). Il logeait certainement au château. Ce que nous ne nous expliquons pas, c'est que dans la liste des seigneurs qui contribuèrent à payer

(1) Lebeuf, t. X, p. 105.

la rançon du roi Jean, dans la prévôté de Montlhéry, se trouve inscrit SIMON ROUSSEL ; il est qualifié seigneur de *Longjumel, Chailly et Champlant*. On sait que c'était vers 1360. RÉNÉ, roi de Sicile, arrière-petit-fils de Louis, possédait ces terres à l'époque de sa mort (10 juillet 1480). C'est l'abbé Lebeuf qui l'écrit. Il eut pour héritier, son cousin, Charles d'Anjou, comte du Maine. Louis XI, à qui René donna cette châtelainie, par son testament, en gratifia, au mois de février 1482, GUILLAUME LE PICART D'ESTELLAN, bailli de Rouen, pour le récompenser des services qu'il en avait reçus. Alors, grand bruit, véhémentes réclamations, disent les chroniques du temps, pour la dérogação de ce fief. Qu'est-ce que cela faisait à Louis XI ? ÉTIENNE DE VILLIERS est qualifié seigneur de Chailly vers 1485. Peut-être l'eut-il dans les mêmes conditions que le précédent. Toutefois, d'après le P. Anselme (1), CLAUDE, son fils, pannetier du roi et maître forestier de la forêt de Bièvre, l'était en 1546 ; puis, son petit-fils, FRANÇOIS, marié à MARGUERITE PIÉDEFER, nom bien connu dans nos cantons.

A la mort de Louis XI, Charles VIII restitua ces terres à JEAN et LOUIS D'ARMAGNAC, enfants du malheureux Jacques de ce nom, en leur qualité d'héritiers de Charles d'Anjou, leur oncle maternel. C'était en mars 1483. Le duc de Lorraine leur disputa ces domaines, s'en empara même, et les vendit, en 1486, à MICHEL GAILLARD, grand pannetier de France, marié à

(1) *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII.

Souveraine d'Angoulême, sœur naturelle du roi François I^{er}.

À la faveur de ce mariage, le roi, nous l'avons dit (V. *Longjumeau*), fit don à Gaillard de ce qu'il possédait de la terre de Chilly et de celles voisines. On trouve François I^{er} au château le 6 juillet 1537. C'est en 1596 que les descendants de Gaillard aliénèrent cette terre et ses dépendances à MARTIN RUZÉ, général des finances, puis secrétaire d'État. Il naquit à Tours vers 1524, et mourut à Chilly, le 16 novembre 1613. Ses restes ont été inhumés dans l'église du lieu. Geneviève Arabi, sa femme, que d'autres appellent Geneviève Escoubleau, ne lui donna pas de postérité. GUILLAUME, son frère, évêque d'Angers, confesseur des rois Charles IX et Henri III, mourut, dit-on, aussi à Chilly, le 28 septembre 1587. Une chose à remarquer, c'est qu'à cette date cette terre n'était pas encore la propriété de Martin Ruzé. Ce dernier institua ANTOINE COEFFIER, seigneur d'Effiat, son petit-neveu, son légataire, à la condition de prendre son nom et ses armes. (De gueules, au chevron ondé d'argent, et d'azur de six pièces, accompagné de trois lionceaux d'or.) Il réunit depuis à ces terres la *baronnie de Massy*, par acquisition, et rebâtit magnifiquement son château de Chilly en 1627. JACQUES LEMERCIER en avait été l'architecte. RUZÉ D'EFFIAT, car c'est ainsi qu'on le qualifia, obtint l'érection de Chilly en *marquisat*, le 27 juillet 1626. Il a été surintendant des finances, chevalier du Saint-Esprit et maréchal de France. Le marquis de Chilly est mort le 27 juillet 1632, à Lustenstein, où il commandait. Ses restes ont été

inhumés dans l'église d'Effiat, où se voit encore son tombeau. Ce seigneur dut sa fortune à Richelieu. Venu à la cour de Louis XIII dans un âge où il ne pouvait être que le compagnon des plaisirs du roi, sa pénétration le fit remarquer du cardinal-ministre. Le succès de son ambassade en Angleterre l'en fit aimer, et bientôt attacher à sa famille par un mariage fort avantageux pour lui. Le maréchal d'Effiat laissa trois fils ; le plus jeune, connu sous le nom de Cinq-Mars, né en 1620, fut décapité à Lyon, avec l'historien de Thou, le 12 septembre 1642. Antoine, le second, héritier de ses grands biens, ne laissa pas d'héritiers mâles. Il eut pour femme MARIE-ANNE OLIVIER DE LEUVILLE, dame d'une très-grande vertu, morte en 1684. Le troisième fut l'abbé d'Effiat, si connu dans la chronique amoureuse du dix-septième siècle. Antoine Ruzé-d'Effiat, MARQUIS DE CHILLY, premier écuyer de Gaston d'Orléans, conseiller d'État, est mort au château de Chilly, le 3 juin 1719, à l'âge de 81 ans. Le duc de Saint-Simon lui fait une triste biographie. Il laissa, par son testament, 30,000 livres pour la fondation d'un hôpital à Chilly. MARIE, sa fille, porta cette terre en dot à Charles de la Porte, DUC DE LA MEILLERAYE, qui prit le titre de MARQUIS DE CHILLY. Il eut l'insigne honneur de recevoir Louis XIII dans son château, les 17 mai 1636, 19 octobre 1638, 9 décembre 1639 et 27 janvier 1642. L'Itinéraire des rois de France y marque aussi le séjour de Louis XIV, les 26 avril 1652, 16 avril 1659, 14 mai 1664, 19 avril 1674 et 13 novembre 1685. On voit combien la faveur dont jouit ce seigneur fut longue et grande. Elle con-

tinua pour son fils, l'un des hommes les plus ridicules de son siècle. Charles de la Porte fut honoré du bâton de maréchal de France en 1639. Il est mort en 1664. Armand-CHARLES, son fils, MARQUIS DE CHILLY, après lui, était né en 1632; il épousa, en 1661, HORTENSE MANCINI, nièce du cardinal Mazarin. La dot fut de *vingt millions*; et la succession de l'Éminence lui échut à la faveur de ce mariage; à la charge de prendre, à sa mort, le titre de DUC DE MAZARIN, et de porter les armes pleines de sa maison. Le cardinal mourut à quelques jours de là (9 mars 1661). L'Éminence dut venir à Chilly durant la minorité du roi. On trouve parmi les *Mazarinades* : *la mort du cardinal DE MAZARIN prédite par les troupes du DUC DE LORRAINE; avec la retraite de la reine, au bourg de Chilly; ensemble la lettre du DUC DE LORRAINE écrite au COMTE DE TAVANNES sur les approches d'ESTAMPES. Sans lieu (1652); in-4°.*

Hortense Mancini, née à Rome, le 6 juin 1646, est morte à Chéssey, en Angleterre, le 16 juillet 1699. Ses restes, rapportés à Paris, furent inhumés dans la chapelle du Collège Mazarin, sépulture de la famille. Le duc vécut jusqu'en 1713. Il est mort au château de la Meilleraye, le 9 novembre. Hortense joignait aux avantages de la fortune, ceux de la beauté. Le caractère caustique du duc de Mazarin et son esprit bizarre n'étaient pas propres à fixer cette femme aimable; aussi jamais union ne fut plus mal assortie. Hortense, jeune, vive et légère, aimait le monde où elle se voyait sans cesse entourée d'une foule d'adorateurs; le duc, au contraire, avare et jaloux, fuyait la société. Charles II, roi d'An-

gleterre, et le duc de Savoie, l'avaient successivement demandée en mariage; le cardinal son oncle, ne crut pouvoir accepter l'honneur que lui faisaient deux souverains de rechercher son alliance. La duchesse fit tous ses efforts pour obtenir sa séparation; elle n'y parvint pas, et prit le parti de passer en Angleterre, en 1667. Hortense Mancini a laissé des *Mémoires*, sous les initiales D. M. L. D. M. (Cologne, P. Marteau, 1675, in-12).

Le dernier mâle de cette maison, Guy-Paul-Jules de la Porte, DUC DE MAZARIN, MARQUIS DE CHILLY *et* LONGJUMEAU, etc., né le 12 septembre 1701, est mort à Paris, le 30 janvier 1738. Il avait épousé LOUISE-FRANÇOISE DE ROHAN-SOUBISE, morte en 1755. De ce mariage, naquit CHARLOTTE-ANTOINETTE DE LA PORTE-MAZARIN, le 24 mars 1718. Elle épousa, en 1733, EM-MANUEL-FÉLICITÉ DE DURFORT, DUC DE DURAS. Cette dame est morte le 6 octobre 1735 à la suite d'une couche qui donna naissance, le 2 septembre précédent, à LOUISE-JEANNE DE DURFORT-DURAS, DUCHESSE DE MAZARIN. Le duc de Duras est mort à Versailles, le 6 septembre 1789. La duchesse de Mazarin épousa, le 2 décembre 1747, LOUIS-MARIE GUY-D'AUMONT, né le 5 août 1732, connu alors sous le nom de Marquis de Villequier. Il prit, à la faveur de ce mariage, le titre de duc de Mazarin et la qualité de pair de France. A la mort de son père, le 15 avril 1782, il dut prendre celui de DUC D'AUMONT-MAZARIN. Il est mort en 1799. Une fille est née de ce mariage : LOUISE-FÉLICITÉ-VICTOIRE, dernière DUCHESSE DE MAZARIN. Elle épousa, en 1777, le prince de

Monaco, duc de Valentinois. Cette union n'a pas donné de postérité. Les nombreux actes de bienfaisance de la princesse, les malheurs de la Révolution et les gens d'affaires, amenèrent sa ruine. Elle abandonna Chilly en 1805 et se retira à Paris, où elle acheva sa carrière sous la Restauration. Sa sépulture est l'une des plus remarquables du Père-Lachaise.

La dernière duchesse de Mazarin reçut, à Chilly, mesdames de France, filles de Louis XV, en 1768. Elle y donna aussi une brillante fête dont on trouve les détails dans le *Mercur de France* du mois de novembre 1770 (p. 156), à M. le Dauphin et à madame la Dauphine, depuis Louis XVI et Marie-Antoinette, à l'occasion de leur mariage. Ce fut FAVART qui fut l'ordonnateur de cette fête.

La première pierre du château de Chilly avait été posée le 30 mars 1627. Elle est restée sur ses ruines. A cette pierre du témoignage, ajoutons qu'il reste la gravure des deux façades du monument et un plan général du domaine. Claude Châtillon, Zeiller nous l'ont aussi conservée dans leurs topographies de la France. Vouet, peintre estimé, et le sculpteur Sarrazin avaient décoré les appartements. La galerie des fêtes était remplie de bustes en marbre de nos célébrités. L'un d'eux celui de JEAN-JACQUES TRIVULCE, maréchal de France sous Louis XIII, est conservé au musée historique de Versailles. Le boudoir était entièrement garni de glaces, même son plafond. Une modeste habitation a succédé à ce palais. L'enclos est demeuré intact ; la cognée a renversé les futaies séculaires du parc ; la culture a rem-

placé leurs ombrages. Les eaux de Rungis, amenées à grands frais, faisaient l'ornement des parterres.

Chilly est depuis longtemps la propriété de la famille NOUGARÈDE DE FAYET. Elle n'a pas aidé à sa transformation. M. LAIR, ancien sous-intendant militaire, acheta du démolisseur Lecocq. Il mit le parc en culture. M. le BARON DE FAYET, mort en 1845, appartenait à une ancienne famille de magistrature; lui-même était membre de la Cour royale de Paris; il a été député de l'Hérault. Montpellier l'avait vu naître en 1765. Madame la baronne, née BIGOT DE PRÉAMENEU, habite toujours Chilly. L'un des fils de la maison, né en 1811, avocat et élève de l'École polytechnique, a survécu à son père jusqu'en 1853. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels, une notice sur son grand-père maternel, M. BIGOT DE PRÉAMENEU. On estime aussi la *Vie du duc d'Enghien* (2 vol. in-8°, Paris, 1844). Madame de Nougarede a pour gendre M. le baron, aujourd'hui comte Boulay de la Meurthe, sénateur. Une fille d'un premier mariage a épousé M. LE COMTE DE GOUVION, général de l'empire, mort en 1823.

Vigneul-Marville parle dans ses *Mémoires* des maisons de plaisance qui se bâtissaient à Chilly. Le poète CHAPELLE (né en 1626, mort en 1686), fut de ceux qui en augmentèrent le nombre. Aimé et recherché des grands seigneurs, ce bel esprit ne put jamais se résoudre à leur sacrifier un jour de sa liberté, ni même une heure de plaisir qu'il trouvait avec des égaux ou des inférieurs. En répondant aux obsessions du marquis d'Effiat, notre poète trouva plus simple et plus à son

goût de se bâtir un logis modeste non loin du manoir du grand seigneur, qui l'eut même rarement à sa table. Un homme de cette humeur ne pouvait faire de la poésie une occupation sérieuse. Néanmoins, ses vers ont du naturel, de la facilité, de l'enjouement et de l'esprit. On a fait mourir Chapelle à Chilly ; c'est une erreur. Racine, Molière, Despréaux, La Fontaine, venaient souvent s'entretenir avec l'élève de la nature et de Gassendi, dans son logis des champs.

Chilly, si célèbre d'ailleurs, dit M. l'abbé Lebeuf, n'a point fourni d'hommes dans l'antiquité qui aient fait gloire d'en porter le nom. Il ajoute immédiatement : GUILLAUME DE CHAILLY, sergent du roi saint Louis, vivait en 1258 ; PIERRE DE CHAILLY, qu'on appelait aussi ARCHAMBAULT, sous-chantre de l'église de Paris, fonda, dans le même siècle, à Notre-Dame, un obit pour le repos de son âme, et celle d'Éremburge, dont il était veuf. ADAM DE CHAILLY donna à ce même chapitre, à cette époque, la dîme d'un lieu appelé *Büsseium*. Il est pourtant encore vrai de dire que le chevalier Millin (1) indique parmi les personnages inhumés dans l'église des Chartreux de Paris, JEAN DE CHILLY, évêque de Grenoble, mort le 17 août 1350. Le savant antiquaire emprunte ce fait à l'épitaque du prélat. Il n'est pas d'accord avec l'épitaquier des églises de Paris (tome I^{er}, page 237), manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, qui place la sépulture de Jean de Chilly dans l'église des Mathurins de la rue Saint-Jacques.

(1) *Antiquités nationales*, t. V, art. 52.

L'abbaye d'Hière avait des biens à Chilly, en un lieu appelé *Pratellum-Hilduini*. Cette communauté en fit cession au roi Louis le Gros; il en fit don à l'abbaye de Montmartre, et donna, en échange, à celle d'Hière, une rente annuellé de dix-huit septiers de grains à prendre sur son moulin de Chailly (*de Calliaco*), sans doute établi sur l'Yvette, à Gravigny. Dans la suite, les dames d'Hière transportèrent leur droit à cette redevance, aux religieuses de Gif, dont le monastère fut fondé par une colonie venue d'Hière. Le prieuré de Longpont avait des vignes à Chilly. Il les tenait des libéralités du roi Louis VII, bienfaiteur de cette communauté. Elle célébrait chaque année un obit pour le repos de l'âme de ce monarque. L'hôpital Saint-Gervais de Paris, avait aussi des rentes sur Chilly, l'amortissement en fut consenti par Robert de Dreux, seigneur du lieu.

Chilly a été, ces dernières années, la retraite d'une femme de lettres fort excentrique, HORTENSE MARY-GAY, femme ALLARD DE MARITENS, née à Lyon, d'une famille anglaise, vers 1790; morte, à Paris, le 8 janvier 1851. Ses romans sont écrits avec une élégance que négligent souvent les personnes qui font un métier de ce genre de travail; aussi cette dame n'en a produit qu'un petit nombre. Son *Histoire de la République de Florence* (2 vol. in-8^o, 1837-1843), a été en partie écrite à Chilly. Ses *Lettres sur madame de Staël* contiennent des aperçus ingénieux.

Le village de Chilly compte parmi ses habitants, M. FRÈRE, si connu par la pâte Regnauld tant recommandée.